

8 mars 2021

Procès-verbal de la séance régulière du 8 mars 2021 à 20 heures.

Le conseil de la municipalité de Saint-Nazaire siège en séance ordinaire ce 8 mars 2021 à la salle du conseil de l'édifice municipal situé au 750, rue des Loisirs et par voie de visioconférence.

Étaient présents siège numéro 1 : Mme Vicky Lauzier  
siège numéro 2 : M. Jean Collard  
siège numéro 3 : M. Roger Collard  
siège numéro 4 : M. Patrick Salvas  
siège numéro 5 : M. Philippe Roy  
siège numéro 6 : Mme Sylvie Fafard

formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire M. Pierre Laflamme.

Était absent : aucun

Est également Mme Guylaine Bourgoïn, GMA directrice générale et secrétaire trésorière.

28-21

RÉSOLUTION SUR LA VISIOCONFÉRENCE EN RAISON DE LA PANDÉMIE DE LA COVID-19

Le conseil de la municipalité de Saint-Nazaire d'Acton siège en séance ordinaire ce 8 mars 2021 en présentiel et par voie de visioconférence;

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 12 mars 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des

officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Collard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

« Que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer en présentiel et par visioconférence.

29-21

DIFFUSION DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Selon l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril 2020, des exigences s'appliquent aux séances ordinaire ou extraordinaire du conseil d'une municipalité. Une telle séance doit être rendue publique par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil municipal et le résultat de leur délibération.

Il est proposé Patrick Salvat et résolu à l'unanimité des élus de procéder à un enregistrement audio de la réunion.

30-21

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sylvie Fafard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté.

31-21

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Roger Collard et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 1<sup>er</sup> février 2021 soit adopté tel que présenté.

SITUATION FINANCIÈRE AU 27 février 2021

épargne courant	176 597.38\$
épargne rachat	300 000.00\$
épargne régulière	100 000.00\$
avantage entreprise	241 621.72\$
<b>TOTAL</b>	<b>818 219.10\$</b>

CAISSE RECETTES AU 28 février 2021

<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>55 234.70\$</b>
---------------------------	--------------------

32-21

LISTE DES COMPTES

Il est proposé par Sylvie Fafard et résolu unanimement d'approuver et de payer la liste des comptes du mois et d'autoriser le paiement des comptes impayés totalisant la somme de 90 080.02\$.

La liste des chèques fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

COMPTES PAYÉS :	66 795.15\$
SALAIRES PAYÉS :	<u>23 665.22\$</u>
	90 080.02\$

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

MÉMO INSPECTEUR

Un rapport mensuel des permis et certificats est déposé par l'inspecteur en bâtiments.

33-21

TRANSMISSION À LA MRC D'ACTON DE L'ÉTAT DES IMMEUBLES À ÊTRE VENDUS POUR NON-PAIEMENT DES TAXES

Il est proposé par Philippe Roy et résolu unanimement de mandater Guylaine Bourgoïn, GMA, directrice générale et secrétaire trésorière conformément à l'article 1023 du code municipal à transmettre au bureau de la MRC d'Acton, avant le 20 mars 2021, la liste des immeubles qui devront être vendus pour le non-paiement des taxes municipales et ou scolaires.

La liste des taxes impayées pour l'année 2020 ne sera pas envoyée pour vente pour non-paiement des taxes, considérant que le conseil municipal accepte les ententes des contribuables à cause des incon vénients causés par la Covid-19.

ENGAGER UN NOTAIRE POUR EFFECTUER LES RECHERCHES NÉCESSAIRES POUR LA VENTE DES IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DES TAXES

Il est proposé par Vicky Lauzier et résolu à l'unanimité des conseillers d'engager un notaire pour effectuer les recherches nécessaires pour la vente des immeubles pour non-paiement des taxes.

NOMMER UNE PERSONNE POUR ENCHÉRIR OU ACQUÉRIR DES IMMEUBLES POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par Patrick Salvas et résolu unanimement que Pierre Laflamme, maire soit nommé représentant à la vente pour enchère pour et au nom de la municipalité, conformément à l'article 1038 du code municipal pour chaque immeuble désigné.

34-21  
AVIS DE MOTION POUR ADOPTER UN RÈGLEMENT DE TARIFICATION POUR LES TRAVAUX DE LA BRANCHE 2 DE LA RIVIÈRE SCIBOUCETTE

Un avis de motion est donné par Sylvie Fafard, qu'à une séance ultérieure, un projet de règlement sur la tarification pour les travaux de la branche numéro 2 de la rivière Scibouette sera déposé.

35-21  
REFINANCEMENT MUNICIPAL POUR LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	8 mars 2021	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	15 mars 2021
Montant :	393 400 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Nazaire-d'Acton a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 15 mars 2021, au montant de 393 400 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou

l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

76 700 \$ 0,60000 %	2022
77 600 \$ 0,70000 %	2023
78 700 \$ 1,00000 %	2024
79 700 \$ 1,35000 %	2025
80 700 \$ 1,75000 %	2026

Prix : 98,89000      Coût réel : 1,65869 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

76 700 \$ 1,82000 %	2022
77 600 \$ 1,82000 %	2023
78 700 \$ 1,82000 %	2024
79 700 \$ 1,82000 %	2025
80 700 \$ 1,82000 %	2026

Prix : 100,00000      Coût réel : 1,82000 %

3 - CAISSE DESJARDINS DE LA VALLEE  
D'ACTON

76 700 \$ 1,83000 %	2022
77 600 \$ 1,83000 %	2023
78 700 \$ 1,83000 %	2024
79 700 \$ 1,83000 %	2025
80 700 \$ 1,83000 %	2026

Prix : 100,00000      Coût réel : 1,83000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

**Il est proposé par Philippe Roy et résolu unanimement**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Nazaire-d'Acton accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 15 mars 2021 au montant de 393 400 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 255-04. Ces billets sont émis au prix de 98,89000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

36-21

Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 393 400 \$ qui sera réalisé le 15 mars 2021

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de la paroisse de Saint-Nazaire-d'Acton souhaite emprunter par billets pour un montant total de 393 400 \$ qui sera réalisé le 15 mars 2021, réparti comme suit :

<b>Règlements d'emprunts #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
255-04	393 400 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK SALVAS \_ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 15 mars 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 15 mars et le 15 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2022.</b>	<b>76 700 \$</b>	
<b>2023.</b>	<b>77 600 \$</b>	
<b>2024.</b>	<b>78 700 \$</b>	
<b>2025.</b>	<b>79 700 \$</b>	
<b>2026.</b>	<b>80 700 \$</b>	<b>(à payer en 2026)</b>
<b>2026.</b>	<b>0 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

37-21

DEMANDE FINANCIÈRE POUR LA TRANSITION DE L'ÉGLISE

Lecture de la résolution du comité de valorisation de l'église demandant un fonds de démarrage de 1500\$ à la municipalité afin d'assurer les dépenses de fonctionnement et d'administration du comité.

Il est proposé par Patrick Salvas et résolu à l'unanimité des conseillers que l'aide financière de 1500\$ soit accordée au comité, tel que demandé.

38-21

ENTENTE DE TARIFS PRÉFÉRENTIELS ENTRE LA VILLE  
D'ACTON VALE ET LES MUNICIPALITÉS POUR  
L'UTILISATION DU COMPLEXE MULTISPORTS  
DESJARDINS

Considérant que les municipalités peuvent conclure entre elle une entente relativement à un domaine de leurs compétences, tel que le permet les articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et ville* (L.R.Q., c.C-19) et 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c.C-27.1);

Considérant que « la Ville » a procédé à la construction et est propriétaire du *Complexe multisports Desjardins*, situé au 1600, 3<sup>e</sup> Avenue à Acton Vale;

Considérant que « Les Municipalités » souhaitent faire bénéficier à ses citoyens de toutes les activités offertes par « La Ville » au *Complexe multisports Desjardins*;

Considérant que les parties désirent établir les modalités et les conditions d'entente d'utilisation qui seraient alors applicables aux citoyens des municipalités;

Il est proposé par Jean Collard et résolu à l'unanimité des conseillers de la municipalité de Saint-Nazaire d'Acton que l'entente de tarifs préférentiels soit signée entre la Ville d'Acton Vale et les municipalités pour l'utilisation du complexe multisports Desjardins.

Ladite entente est d'une durée de 5 ans, à moins d'un avis écrit contraire donné au moins six mois avant l'expiration de son terme initial ou de toute période de renouvellement, le cas échéant. L'entente débute en date du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et se termine le 31 décembre 2025.

39-21

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA  
VÉRIFICATION DE LA PRÉCISIONS DU SYSTÈME DE  
DÉBIT DES EAUX USÉES

Il est proposé par Roger Collard et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accepte l'offre de services professionnels de Simo Management inc. de Longueuil pour la vérification de précision du système de mesure de débit des eaux usées (2 pompes d'une station de pompage) tel que décrit dans la proposition datée du 1<sup>er</sup> mars 2021. La rémunération est sur une base forfaitaire de 1 100.00\$ excluant les taxes.

## DEMANDE DE RÉDUCTION DE VITESSE DANS LE 10<sup>IÈME</sup> RANG EST

Une demande est faite au conseil municipal pour réduire la vitesse à 50 km/h, dans le 10<sup>ième</sup> rang est à la hauteur du numéro de porte 444 vers le village.

Après étude de la demande, il est décidé qu'aucun changement de vitesse ne sera apporté pour l'instant. Une vérification sera effectuée pour la possibilité des panneaux de frein moteur.

## 40-21 DEMANDE DE COMMANDITE POUR LE BULLETIN PAROISSIAL

Il est proposé par Patrick Salvas et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accorde un montant de 75\$ pour une publicité dans le bulletin paroissial.

## RAPPORTS

- Sylvie Fafard : Conseil d'établissement de l'école Val Bonheur
- Pierre Laflamme : Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
- Philippe Roy : Comité de valorisation de notre Eglise, analyse des besoins du milieu avec le carnet de santé.

## COMMUNIQUÉS, CORRESPONDANCE

- Courriel de la MRC d'Acton concernant la cérémonie de commémoration nationale des victimes de la COVID-19 ;
- lettre de la Caisse Desjardins de la Vallée d'Acton ayant pour objet l'information importante concernant le Centre de services Saint-Nazaire;
- notes concernant le webinaire sur les relations en contexte de pandémie;
- notes concernant la formation virtuelle ayant pour titre, « Vos relations de presse en situation d'urgence »;
- courriel de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) concernant des précisions des mesures selon les zones de couleur;
- courriel de l'ADMQ concernant le congrès 2021 qui se tiendra de manière virtuelle;
- attestation de l'employeur pour le déplacement durant le couvre-feu décrété par le gouvernement du Québec;
- avis public concernant le rôle de perception 2021;
- réglementation municipale sur l'abattage d'arbres;



- courriels échangés avec La Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) concernant l'inspection des bâtiments;
- courriel des Affaires municipales et Habitation Québec (MAMH) concernant la modification à la transmission des règlements d'emprunt et autres actes financiers pour approbation;
- Mini-Scribe, mars 2021, vol.30 - no.3;
- courriel du groupe « Non au trafic du peuple » concernant la vente de propriétés pour taxes impayées en temps de pandémie;
- lettre de la Municipalité de Saint-Germain de Grantham ayant pour objet « Consultation publique pour un projet d'agrandissement de bâtiment d'élevage porcin et opération d'épandage des lisiers sur votre territoire »;
- lettre de Réseau Biblio de la Montérégie ayant pour objet « Mise à jour de nos fichiers »;
- documents concernant la séance d'information aux municipalités au sujet de l'aide à la voirie locale;
- courriel concernant le lancement de l'appel de projets pour les volets du programme d'aide à la voirie locale;
- invitation de la MRC d'Acton à une rencontre afin de discuter des besoins en matière de mobilité;
- courriel de l'ADMQ concernant la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes et autres renseignements importants;
- invitation adressée aux Montérégiennes et aux Montérégiens de la MRC d'Acton à des séances d'informations au sujet des élections municipales 2021;
- liste de prix de Germain Blanchard ltée pour l'année 2021;
- communiqué de la Direction de santé publique de la Montérégie concernant la campagne de vaccination pour les personnes de 85 ans et plus;
- certificat de formation à Eric Benoit de TEC Transport Expert-Conseil inc. portant sur les obligations des propriétaires & exploitants de véhicules lourds (volet administrateur);
- courriel de l'Office des personnes handicapées Québec concernant les défis des déplacements des personnes handicapées vers les sites de vaccination contre la Covid-19;
- accusé réception de Transports Québec de la résolution 09-21 de la Municipalité leur proposant une entente pour le balayage des rues »;
- lettre de la Maison de la Famille Valoise Inc. et utilisation du service par les familles;
- bulletin d'information Covid-19 du 26 février 2021;
- courriel de Mme Amélie Côté-Lambert, technicienne en prévention incendie concernant l'inspection mensuelle;
- Mini-Scribe, février 2021, vol. 30 – no.2 au sujet du PL 29 et la nouveauté concernant la Loi sur les ingénieurs et la Loi sur les architectes ainsi que l'audit éthique pour les municipalités;
- courriel du Gouvernement du Québec concernant les assouplissements des mesures du confinement Covid-19 en vigueur à partir du 8 février 2021;
- courriel de la Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie Montérégie et Estrie concernant un point d'information du COG sur les conditions météorologiques;

- courriel de la Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie Montérégie et Estrie concernant l'alerte météorologique du 1<sup>er</sup> février 2021;
- courriel du Ministère des Transports (MTQ) concernant le responsable du déneigement du MTQ;
- courriel du MTQ ayant pour objet le dépôt de neige dans l'emprise du MTQ;
- lettre de la Fabrique de la Paroisse de St-Nazaire-d'Acton ayant pour objet les dîmes et dons;
- lettre de la CNESST ayant pour objet la déclaration des salaires 2020;
- lettre de l'Institut Canadien de la Recherche sur la Condition Physique et le Mode de Vie concernant le sondage sur les occasions de faire de l'activité physique dans les collectivités canadiennes;
- Quorum, mars 2021, volume 46, numéro 1;
- Lettre de l'Association pulmonaire du Québec ayant pour objet la mobilisation des municipalités pour une réduction de l'herbe à poux;
- Offre de service de Béton E.P.;
- Enquête sur les postes vacants et les salaires de Statistique Canada.

VARIA

41-21

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Sylvie Fafard et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 21 heures 15.

---

Pierre Laflamme  
Maire

---

Guylaine Bourgoïn, GMA  
Directrice générale et  
secrétaire trésorière